



Compte-rendu du conseil municipal du 16 Mai 2022

DATE de CONVOCATION L'an deux mille vingt-deux,
12 Mai 2022 Le seize Mai, à 19 heures 30,
Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en
séance publique sous la présidence de Mme Corinne HAU Maire

DATE D'AFFICHAGE
12 Mai 2022

Etaient présents : Corinne HAU, Philippe PASCAU, Gilbert LASSUS-LIRET, Jean-Robert LASCOUMETTES, Maïlys MAUBOULES, Sylvie BOURDALE-DUFAU, Samuel DO CARMO, Franck FOURCADE, Alain GIRARD, Florian LASSUS-LIRET, Cédric LOCARDEL, Laurence PALETOU, Sébastien URDOUS

NOMBRE de
CONSEILLERS

Absents excusés : Aurélien HARIRECHE, Lionel SAUGUET qui
a donné procuration à Alain GIRARD

en exercice **15**
présents **13**
votants **14**

Secrétaire de séance : Jean-Robert LASCOUMETTES
Compte-rendu affiché le 17/05/2022

Ordre du Jour de la séance

- Approbation du compte-rendu de la séance du 4 Avril 2022
- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental pour les travaux de voirie 2022
- Dotation aux amortissements : régularisation d'écritures
- Questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

Le compte-rendu a été approuvé à l'unanimité

N° 22/2022

TRAVAUX DE VOIRIE 2022 : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Madame le Maire informe les conseillers municipaux des travaux de voirie prévus pour l'année 2022 :

Lieux	Tarif en H.T
Chemin Dourrou – Chemin du Lac – Chemin Busos	2 125.00 €
Chemin Lannes	2 734.00 €
Impasse Oudet-Bellocq	218.50 €
Chemin Laulhere	15 737.00 €
Chemin de la Justice	5 328.00 €
Impasse Hillou	2 328.50 €
TOTAL =	28 471.00 €

Le montant estimé pour cette opération « voirie 2022 » est de 28 471.00 € H.T, soit 34 165.20 € T.T.C

Philippe Pascau signale qu'il est possible d'avoir une plus-value de l'ordre de 10% (liée principalement la hausse des matériaux), malgré tout cela devrait rentrer dans l'enveloppe budgétaire initiale.

Madame le Maire informe que le règlement de soutien financier du conseil départemental prévoit un plafond du montant de travaux de voirie subventionnable égal à 21 280.00 € HT pour la commune de BOUGARBER.

Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir largement délibéré,

Le Conseil Municipal,

- **APPROUVE** l'opération voirie 2022, ci-dessus exposée.

- **SOLLICITE** une subvention du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques, la plus élevée possible, pour l'opération voirie 2022

- **AUTORISE** Madame le Maire à formuler une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et à réaliser toutes les formalités nécessaires à l'instruction de ce dossier.

- **PRÉCISE** que les travaux faisant l'objet de la demande ne sont pas commencés à la date de dépôt du dossier auprès du Département.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme.

Voix Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

N° 23/2022

DOTATION AUX AMORTISSEMENTS – RÉGULARISATION D'ÉCRITURE

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales qui prévoit que les dotations aux amortissements des biens mobiliers constituent des dépenses obligatoires,

Considérant que l'immobilisation CONC1 (achat Licence IV : 12 195.92 €) inscrite à l'actif au compte 2051 en 2001 n'a été amortie, que pour 1 219,92 €.

Considérant par ailleurs que l'instruction comptable prévoit de régulariser les erreurs et omissions anciennes par une opération d'ordre non budgétaire par le compte 1068 effectuée par le Comptable,

Considérant enfin que les mouvements retracés par les opérations d'ordre non budgétaires sont sans impact sur l'exécution de 2022,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

D'AUTORISER le crédit du compte 28051 pour 10 976,00€

D'AUTORISER le débit du compte 1068 pour 10 976,00€

D'AUTORISER Le Comptable à procéder à ces écritures non budgétaires dans la comptabilité de la Commune.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus, Pour extrait certifié conforme.

Voix Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES

Mme le Maire expose au conseil municipal les points suivants :

Porte-drapeaux : Suite au décès de M. FOURCADE Jean, la commune n'a plus de porte-drapeaux officiel. Cette fonction est assurée par intérim par M. RENAUD Pascal.

Alain Girard se chargera de consulter les anciens combattants / militaires de la commune pour connaître s'il y a des intéressés pour occuper la fonction de porte-drapeaux. Idéalement il faudrait un titulaire et un suppléant.

Elections législatives: elles se dérouleront à la mairie dimanche 12 et 19 Juin de 8h à 18h.

Mme le Maire rappelle, que pour une tenue du bureau de vote équitable, il est nécessaire que tous les élus y participent. Cela fait partie de notre fonction d'élus.

Nadège enverra à l'ensemble du conseil municipal le tableau de présence à lui retourner complété.

Mme le Maire informe que Mme Poueyto ainsi que son suppléant M.Mora rencontreront les élus, à la mairie, mercredi 18 Mai à 19h30.

Réseaux :

- Intervention Enedis : Mr Darget (responsable Enedis) viendra présenter leur rôle auprès des communes le mardi 24 Mai à 18h à la salle des Arcades.

-Dossier d'entretien de l'éclairage public : à la demande d'Alain Girard, Philippe Pascau nous fait une synthèse du rapport. Il faut retenir que l'état de notre parc est moyen. Petit à petit, nous allons migrer vers la technologie LED (ceci serait plus rapide s'il y avait une mutualisation avec la communauté d'Agglomération de Pau)

Entretien du cimetière : A partir de Juillet 2022, l'utilisation de produits phytosanitaires sera interdite pour désherber. Il faut donc trouver des alternatives :

- utilisation de produits bio

- désherbage manuel

- désherbage thermique

- enherbement : technique récente mise en œuvre dans de nombreuses régions, et plus localement au cimetière de Pau. Ce procédé est long (18 à 24 mois pour avoir un résultat acceptable).

Dans tous les cas, ce respect de la législation, entrainera un travail supplémentaire pour notre agent communal et/ou notre société d'entretien avec un résultat qui ne sera probablement pas du même niveau qu'actuellement.

Hangar communal : Madame le Maire nous informe que le permis de construire est à la préfecture, en attente du contrôle de légalité.

Jean-Robert Lascoumettes signale qu'il faut s'attendre aujourd'hui, à une plus-value de 40 à 50% par rapport aux devis déjà réalisés l'année dernière.

Après de multiples échanges, suite à la suggestion de Sylvie Bourdalé-Dufau (en commission voirie / bâtiment du 12 Mai), à savoir « faire une nouvelle proposition d'acquisition à la famille Darrouzet », Gilbert Lassus Liret contactera Bertrand Darrouzet afin de savoir si notre bailleur est toujours vendeur.

Dans ce contexte, le projet de la famille Darrouzet conditionnera le nôtre.

Jeunesse :

-Conseil municipal des Jeunes : Alain Girard souhaiterait que l'on étudie la faisabilité de le mettre en place comme cela est fait dans les communes avoisinantes.

Maylis Mauboulès souligne que sur le principe cela est intéressant mais qu'habituellement cela suit les élections municipales, et que cela demande aussi probablement une forte implication des élus. Sur ce dernier point, Mme Le Maire en discutera directement avec les Maires qui ont mis en place ces conseils, notamment la commune d'Uzein.

-Utilisation du city stade : Alain Girard souhaiterait que l'on élargisse les horaires d'utilisation, notamment le dimanche après-midi et propose que l'on procède à une période de test cet été. Mme le Maire indique qu'aujourd'hui un équilibre est trouvé, qui satisfait à la fois les utilisateurs et le voisinage.

Fin de séance 20h55